

III. Budget Primitif 2013 : Commune

Après lecture faite des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement,

APPROUVE ET VOTE le Budget Primitif 2013 s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement à **2 172 880,86 €** et en dépenses et recettes d'investissement à **1 878 779,91 €**.

IV. Achat de parcelles : annulation de délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n°2012-38 du 25 juillet 2012 décidant l'acquisition de parcelles appartenant au Conseil Général des Ardennes pour une surface totale de 4ha 11a 93ca au prix de 7 450 €.

V. Droit de Prémption

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas préempter sur les propriétés de :

- GARNAUD Valérie : 1 rue du Pâquis (C 457)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- Réunion avec les associations pour planning des salles prévue le mercredi 24 avril à 18h30 à la Salle des Fêtes
- Chorale le 19 avril à 20h30 à l'Eglise
- Festival Contrebande le 11 mai à partir de 21h00
- Théâtre le 19 mai à 20h30
- Prochaines réunions de travail le 15 mai à 18h30
- Prochain Conseil Municipal le 22 mai à 18h30

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE